



Conseil Général de Mollens

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 10 DECEMBRE 2020

1. Bienvenue de la Présidente :

Mme Linda Baudin, Présidente, souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil et de la Municipalité.

2. Appel :

Excusés : Mmes Celia Reber, Claire-Lise Zbinden
MM. Cédric Jaquet, Pierre Lang

Sur 32 membres du Conseil, 28 sont présents, le quorum est donc atteint. La Présidente ouvre la séance à 20h02.

3. Admissions – démissions – assermentations :

Conformément à l'article 4 du règlement du Conseil Général de Mollens, Mmes Anne Debrauwer et Christelle Meyer et M. Louis Derungs sont assermentés par Madame la Présidente. Après avoir prêté serment, les nouveaux membres peuvent participer aux délibérations et votations de l'assemblée en tant que conseillers.

4. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2020 :

Aucune remarque ou observation n'est apportée. Le procès-verbal est accepté, avec remerciements à la Secrétaire.

6. Préavis No 7/2020 de la Municipalité de Mollens concernant le budget 2021 :

M. Thierry Meyer, Président, lit le rapport de la commission de gestion.

M. Quentin Meyer constate que le poste 43.324.1 (changement en LED de l'éclairage public) mentionné dans le préavis sous la rubrique 4. Travaux, ne figure ni dans le budget ni dans les investissements.

Mme Félicia Jeanneret, boursière, explique que c'est CHF 20'000.00 dans les investissements et qu'il y a seulement l'amortissement de l'année sous ce No.

M. Jean-Marc Baudin demande combien d'économies sont envisageables par le changement de l'éclairage public en LED.

M. Eric Grosjean, Municipal, répond qu'il n'y a pas seulement des économies d'électricité mais aussi d'entretien qui sera plus facile et plus rapide par rapport à avant.

Mme Daniela Sorio s'étonne qu'il n'y a rien de prévu dans le budget pour l'aménagement de la Place de l'Amitié dont M. Gabriel Reber, Municipal, a parlé lors de la dernière séance du Conseil.

M. Gabriel Reber, Municipal, répond que ces travaux vont dépasser le montant de CHF 50'000.00 et feront donc l'objet d'un préavis.

Plus personne ne désirant prendre la parole, Mme la Présidente passe au vote du préavis No 7/2020 qui est accepté à large majorité.

7. Rapport des délégués du Conseil :

Mme Joëlle Wacht, déléguée ASIABE, lit le rapport de la séance du 28 octobre 2020 de l'ASIABE, qui c'est déroulée à Bière.

- Deux nouveaux représentants sont élus : Mme Laurence Cretegny, Bussy-Chardonney pour l'Association du Complexe Intercommunal de Chaniaz (ACIC) et M. Daniel Pittet, Bière.
- Le Bureau du Conseil est nommé : Mme Rochat, présidente, M. Copin, vice-président, Mme Wacht et M. Morel, scrutateurs, M. Matthey et M. Chevillat, scrutateurs suppléants.
- Deux personnes sont nommées au Conseil d'établissement : M. Pugin, Pampigny et Mme Gay-Van-den Linden, Clarmont.
- Il y a eu une demande de crédit complémentaire de CHF 97'500.00 pour couvrir les dépenses supplémentaires au budget 2020 concernant les containers et l'augmentation de la charge de travail de la secrétaire.
- Le budget 2021 est accepté sans discussion.
- Le camp de 10^{ème} année est supprimé et le montant prévu est mis sur le voyage d'études de 11^{ème} année. La vente de pâtisserie n'est plus possible selon l'arrêté fédéral.
- Le Conseil de l'établissement a communiqué sur le projet ARC qui régleme les sanctions à l'école. Si un élève est sanctionné il passe devant 3 personnes pour la décision de la sanction.
- Une charte vestimentaire à également été établie.
- Une commission à été nommée pour mettre sur pied une charte des transports.
- Le CODIR d'établissement a préparé les nouveaux statuts de l'ASIABE, suite à la création de la commune de Haute-Morges. Les statuts sont actuellement en consultation auprès des commissions des conseils généraux et communaux. Ils seront soumis au Conseil Intercommunal en février 2021 ainsi qu'aux conseils généraux et communaux vers mai-juin 2021 pour la validation finale.
- Les porta-cabines ont été installées dans les temps avec toutes les autorisations nécessaires.
- Une discussion est prévue pour la réduction de la facture des transports suite à l'arrêt de l'école du mois de mars 2020.

8. Informations de la Municipalité :

M. Gabriel Reber, Municipal, remercie les membres du Conseil Général qui ont fait des propositions pour le réaménagement du cimetière. Pour des raisons de sécurité et sur conseil du garde forestier, la Municipalité a décidé de faire abattre les arbres concernés, surtout des thuyas et quelques ifs. L'abattage se fera en une fois pour éviter de trafiquer avec des machines à plusieurs reprises. Ces travaux ainsi que la plantation de nouveaux arbres (essences locales) sont prévus au printemps.

Mme Cécile Ehrensperger demande si un rapport de sécurité et un projet pour la nouvelle plantation ont été établis. Elle avance que l'if est un arbre protégé et que des soins aux arbres malades sont possibles.

M. Gabriel Reber, Municipal, répond que le projet concret sera soumis au Conseil Général au printemps.

M. Philippe Gendret demande s'il y aura un préavis séparé au printemps ou c'est le montant de CHF 15'000.00 prévu dans le budget qui sera consacré pour l'entretien du cimetière.

M. Gabriel Reber, Municipal répond qu'il compte environ CHF 5'000.00 pour l'abattage des arbres.

M. Claude-Alain Zanchi demande si un réaménagement des tombes affaissées est aussi prévu.

M. Gabriel Reber, Municipal répond que son but est de faire quelque chose de joli dans ce cimetière dans les dix ans à venir et que l'abattage de ces arbres à risques n'est que le début du réaménagement.

Il informe au sujet de la cantine : Les récentes discussions avec les commissions des bâtiment et de gestion ont eu pour résultat de mettre la priorité sur la cantine et le collège. Des travaux préparatoires autour de la cantine sont actuellement en cours (drainage, faire de l'ordre) en vue d'une rénovation de ce bâtiment. Et bientôt un préavis sera présenté au Conseil pour le financement de l'établissement d'un projet par un architecte.

Mme Christine Bally s'inquiète pour la fanfare dont les intérêts sont souvent laissés de côté. Et elle se demande pourquoi ces « beaucoup de gens qui parlent » au Municipal M. Gabriel Reber (comme il dit souvent) ne viennent pas au Conseil pour s'exprimer officiellement.

M. Philippe Gendret déplore le manque d'un plan global concernant les bâtiments communaux. Il faut avoir un projet avant de parler du financement. Il admet cependant qu'il participe seulement à sa troisième séance du Conseil.

M. Thierry Meyer, Président de la commission de gestion, précise que la Municipalité essaye justement de casser la spirale des discussions infructueuses au sein du Conseil en travaillant étroitement avec les commissions des bâtiments et de gestion pour établir deux ou trois propositions. Le début est fait avec le choix de ces deux priorités (cantine et collège). Il incombe à la Municipalité de préparer les préavis respectifs et le rôle du Conseil est de se prononcer sur ces préavis.

M. Jean-Marcel Cuvit, Président de la commission des bâtiments, ajoute que le discours concernant les bâtiments communaux a tourné en rond pendant longtemps. Et que maintenant le choix va en direction de la rénovation de la cantine d'abord et puis du collège.

Mme Nicole Mayor, Municipale, informe que

- des coffrets cadeaux ont été distribués aux aînés à la place du repas de fin d'années, annulé pour raison du Covid-19 ;
- les préparations du règlement de l'épuration sont en cours, la commission ad'hoc s'est réunie déjà une fois, la Municipalité attend la prise de position de Monsieur Prix.

M. Andreas Lüthi, Municipal, informe que

- quelques réparations sur les routes communales ont été faites récemment ;
- en réponse à la remarque de la commission de gestion dans son rapport qui demandait pourquoi ce n'est pas le groupement forestier qui gère les positions budgétaire des forêts, il avance que les communes qui font parties de ce groupement ont choisi cette possibilité sur conseil de l'inspecteur forestier pour toujours avoir l'œil sur les finances (p.ex. ventes de bois, subventions)

M. Eric Grosjean, Municipal, informe

- au sujet de la déchetterie : les Municipalités des trois communes vont rediscuter la répartition des futurs investissements, refusé par le Conseil Général de notre commune ;
- la réduction des déchets encombrants sera la priorité pour 2021, car malheureusement la règle est mal respectée (en dessous de 60 cm = dans le sac à ordures !) par certains usagers ;

- au sujet de la STEP : la charge au budget augmente à cause de l'incinération des déchets humides (roseaux)

M. Thierry Meyer s'étonne qu'il n'existe pas d'autre possibilité que de brûler ces déchets. Il déplore le fait d'en avoir un système d'épuration assez écologique pour ensuite « brûler de l'eau » et ainsi réduire l'effet écologique.

M. Jean-Marcel Cuvit, gérant de la STEP, explique que les communes n'ont pas grand mot à dire à ce sujet. L'épandage sur les champs par les agriculteurs n'est plus admis. La boue d'épuration est transportée à Penthaz, mélangée avec des déchets secs (bois p.ex.) et puis transportée aux centres d'incinération. Il n'existe malheureusement aucun moyen de changer cette procédure.

9. Propositions individuelles et divers :

Mme Linda Baudin, Présidente, lit la lettre de démission du Syndic, M. Alexandre Rosset.

M. Philippe Gendret se réjouit de voir les toits de Mollens se garnir des panneaux photovoltaïques. Et il encourage la Municipalité d'éteindre l'éclairage public entre 23h00 et 5h00 pour économiser de l'électricité et donc de l'argent.

M. Eric Grosjean, Municipal, répond que la Municipalité a déjà réfléchi à cette possibilité mais a été refroidi par les réactions de quelques concitoyens après « la nuit des étoiles filantes » où notre commune a participé en éteignant l'éclairage public.

Mme Nicole Mayor, Municipale, ajoute qu'au sujet des panneaux photovoltaïques, la Municipalité participe à un projet de la SEFA pour étudier les possibilités concernant les bâtiments communaux.

M. Philippe Gendret demande si la Municipalité envisage de faire un geste de solidarité envers les personnes ou entreprises économiquement touchés par la pandémie Covid-19, notamment l'Auberge Communale.

M. Gabriel Reber, Municipal, répond que la Municipalité a octroyé une importante réduction du loyer au gérant pendant la première vague au printemps. Et il faut voir encore pour cette deuxième période de l'automne.

Mme la Présidente informe que le rapport de la commission de gestion concernant le préavis No 7/2020 a été envoyé aux membres du Conseil par courriel et ne sera donc pas transcrit dans le procès-verbal.

Plus personne ne demandant la parole, la Présidente conclut que nous sommes bientôt au terme de cette année 2020 que nous aurions espéré différente. Elle souhaite de belles fêtes de fin d'année et une nouvelle année heureuse et sereine et une bonne santé à tous les conseillers ainsi qu'à leurs familles. Elle lève la séance à 21h25.

La Présidente :



Linda Baudin



La Secrétaire :



Barbara Lüthi